



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU
POUR LA PERIODE DU 27 FEVRIER AU 27 MAI 2020**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.003

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU POUR LA PERIODE DU 27 FEVRIER AU 27 MAI 2020

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 06 avril 2014, du 29 octobre 2015 et du 28 avril 2016, ainsi que la loi d'urgence du 23 mars 2020, ont donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations pour la période du 27 février 2020 au 27 mai 2020 sont les suivants :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché pour la fourniture et la livraison de végétaux de pépinières- lot 2 : vivaces	Caillarec	Montant minimum sur la durée du marché : 8 000,00, montant maximum sur la durée du marché : 24 000,00	3/03/2020
Marché pour la fourniture et la livraison de végétaux de pépinières- lot 3 : bulbes	Verver Export	Montant minimum sur la durée du marché : 2 000,00, montant maximum sur la durée du marché : 10 000,00	04/05/2020
Marché de travaux de marquage de peinture routière	Hélios	Montant minimum pour la durée du marché : 35 000, montant maximum pour la durée du marché	27/05/2020

5 – Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

OBJET	BÉNÉFICIAIRE BAILLEUR	MONTANT € H.T MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET
Local G – Espace Beaufort Mise à disposition dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (Local technique et de coordination)	Groupes d'infirmières libérales d'Hennebont	Gratuité	30 mars 2020 Au 30 juin 2020

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

- Remboursement assurance dommage ouvrage (SMABTP) sinistre Groupe scolaire du Talhouet : 3 642,46 €
- Remboursement assurance statutaire (du 01/01 au 14/05/2020) SOFAXIS : 20 695.59 €

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières (Février, Mars, Avril et Mai 2020)

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	2	15
Saint-Gilles		1
Saint-Caradec	1	5
TOTAL	3	21

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	7	
Saint-Gilles		1
Saint-Caradec	3	
TOTAL	9	1

RECAPITULATIF :

- 3 achats de concession
- 6 achats de caverne
- 3 achats de case
- 21 renouvellements
- 1 renouvellement columbarium

10 – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Mois	Libellé	Prix vente
février	TRIBENNE GRUE VOLVO	4 200,00

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- Facture cabinet Lexcap dossier Javet Tanguy : 3 868,00 €
- Facture cabinet Valadou-Josselin dossier agent communal : 1 326,00 €

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **60**
- Nombre de DIA reçues du **07 02 2020** au **15 05 2020** : **61**

Décision de préemption un bien immobilier sis rue Francis Le Frapper. Il s'agit d'une maison d'habitation appartenant aux Consorts LE FRAPPER.

Parcelle cadastrée section BO 334 (992 m²) située en zone Usa au PLU et grevée d'un emplacement réservé numéro 14 b, au profit de la Commune.

Motif : Extension du camping de Saint Caradec

Suite au dépôt d'une DIA par Maître COMPAROT le 2 avril 2020, un arrêté municipal a été pris le 29 mai 2020 et adressé au Notaire mandataire.

Montant de l'acquisition : 139 000 Euros hors frais d'agence et d'acte.

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Révision du PLU approuvée 30 janvier 2020	Tribunal Administratif Rennes	Requête déposée par un administré le 16 mars 2020 demandant :
		Annulation de la délibération du 30 janvier 2020 par laquelle la Commune d’Hennebont a approuvé la révision du PLU Annulation de la délibération du 30 janvier 2020 portant classement des parcelles BN 473 et BN 476 en zone Aa Condamner la Commune d’Hennebont à verser 1 000 € au requérant au titre des dispositions de l’article L761-1 du CJA

20 – Ligne de trésorerie

Ligne de trésorerie d’un montant de 1 000 000 €

Banque : Caisse d’Epargne

Date d’effet : 01/06/2020

Durée : 1 an

Taux fixe : 0,40 %

Commission : 2 500 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l’avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l’article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU